DLP 31-3-08018218



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Pomme de Terre

Bulletin Technique n°1 du 25 mars 2008- 2 pages

Surveillance résidus

Compte tenu des attaques importantes de mildiou en 2007, ayant conduit à une forte utilisation de fongicides, avec même des mesures dérogatoires pour des produits vigne ou importés, la Direction Générale de l'Alimentation a diligenté un plan de surveillance résidus sur la récolte 2007.

Au total, 80 analyses ont été réalisées et les molécules recherchées étaient : cymoxanil, fluazinam, cyazofamid, cuivre, folpel, fénamidone, zoxamide, mancozèbe. Dans 5 cas seulement, du mancozèbe a été détecté mais à des valeurs inférieures à sa Limite Maximale de Résidus.

Lors d'une journée d'information techniciens, organisée par Arvalis en janvier dernier, un bilan d'un plan de surveillance résidus 2006-2007 a été présenté, dans lequel 57 substances actives (fongicides, insecticides, herbicides, défanants, inhibiteurs de germination) étaient recherchées. Au total, 10373 analyses (couple 1 échantillon et 1 matière active) ont été réalisées. Seuls 5 dépassements de LMR ont été constatés (4 avec insecticide, 1 avec herbicide).

Les résultats de ces divers plans de surveillance sont très satisfaisants.

Importation de plants

Nous vous rappellons que l'introduction des plants de pomme de terre en provenance de pays tiers est interdite dans tous les états membres de l'Union Européenne. La libre circulation des plants entre états membres de l'Union Européenne est possible. Néanmoins, celle-ci est soumise à une réglementation spécifique (arrêté du 3/01/05) pour les plants en provenance des **Pays Bas**, à cause de l'introduction possible de *Ralstonia solanacearum* (pourriture brune) ou de l'**Allemagne,** du **Danemark**, et de la **Pologne** compte tenu du risque d'introduction de *Clavibacter michiganensis* (flétrissement bactérien).

Les lots provenant de ces pays doivent être déclarés au SRPV à leur introduction sur le territoire, dans un délai de 48h, et mis à disposition pour d'éventuelles analyses bactériologiques.
Contact : Claude Insulaire au 01-41-73-48-11 ou par fax au 01-41-73-48-48

Si des prélèvements sont réalisés, les plants sont consignés durant 8 jours ouvrés à compter de la date de prélèvement. Si des analyses complémentaires sont nécessaire, la consignation est prolongée.
Afin de faciliter les contrôles sur les lots importés, nous vous conseillons de :
- Ne pas mélanger les lots de pomme de terre stockés,
- Conserver pendant au moins deux ans les passeports phytosanitaires (étiquettes bleues et/ou le bon de livraison)
- Repérer les parcelles où sont implantées les différents lots.

Retraits de matières actives

Matières actives utilisées en pomme de terre concernées par des mesures de retrait dans le cadre de la réhomologation européenne ou du Grenelle de l'environnement :

- azimphos méthyl : interdit depuis le 31 décembre 2007
- carbaryl : utilisable jusqu'au 20 novembre 2008
- carbosulfan : utilisable jusqu'au 13 décembre 2008
- endosulfan : interdit depuis le 30 mai 2007
- phosalone : utilisable jusqu'au 22 juin 2008
- triazamate : interdit depuis le 31 décembre 2006

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : N. THERRE

D3 C1° 2006-84113 Resurrection

P3

Doryphore

Lesattaques de doryphore ont été un peu plus faibles que lors des deux années précédentes, sans doute en raison de la météo perturbée des mois de mai et juin. Les premiers adultes ont été découverts le 7 mai sur des repousses, puis à partir du 14 mai en cultures.

Un essai comparaison de produits, dans l'optique de la disparition de l'endosulfan et de l'azimphos méthyl, a été réalisé sur une parcelle de Chambry (77), avec :

- GEOTION TX (chlorpyriphos éthyl + cyperméthrine) à 1,5 l/ha
- DECIS PROTECH (deltaméthrine) à 0,5 l/ha,
- MESUROL 50 (méthiocarbe) à 2 kg / ha,
- et un produit X à base d'une nouvelle famille chimique systémique.

Les premiers adultes sont repérés le 28 mai, et les jeunes larves au 14 juin. Un premier traitement est réalisé le 16 juin avec en moyenne 2,3 larves (90% de stades L1-L2). Une autre application est effectuée le 28 juin avec 7,1 larves / pied dans le témoin (dont 60% L1-L2). Les résultats représentent la moyenne des deux dates de traitement.

Comme le montre le graphique, les efficacités des produits sont bonnes jusqu'à deux semaines après l'application, avec un avantage au GEOTION et au produit X. Celui ci conserve même une très bonne activité après 3 semaines.

Rappel nuisibilté doryphore : 1 larve par pied peut faire perdre jusqu'à 1-2% de la surface foliaire soit 0,6% du rendement (source = revue agronomique Suisse).

